

RÈGLEMENT (CE) N° 68/2006 DE LA COMMISSION**du 16 janvier 2006****modifiant le règlement (CE) n° 2488/2000 du Conseil maintenant un gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 2488/2000 du Conseil du 10 novembre 2000 maintenant un gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage ⁽¹⁾, et notamment son article 4, paragraphe 2, sous c),

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe II du règlement (CE) n° 2488/2000 contient la liste des autorités compétentes auxquelles sont attribuées des fonctions spécifiques liées à la mise en œuvre du règlement.

- (2) L'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni ont demandé que l'adresse de leurs autorités compétentes soit modifiée,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (CE) n° 2488/2000 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal Officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 janvier 2006.

Par la Commission

Eneko LANDÁBURU

Directeur général chargé des relations extérieures

⁽¹⁾ JO L 287 du 14.11.2000, p. 19. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1205/2001 de la Commission (JO L 163 du 20.6.2001, p. 14) et l'acte d'adhésion de 2003, annexe II, section 20, point 8 (JO L 236 du 23.9.2003, p. 773).

ANNEXE

L'annexe II du règlement (CE) n° 2488/2000 est modifiée comme suit:

1) L'adresse figurant sous «Allemagne» est remplacée par le texte suivant:

«Deutsche Bundesbank
Servicezentrum Finanzsanktionen
D-80281 München
Tél. (49-89) 28 89 38 00
Fax (49-89) 35 01 63 38 00»

2) L'adresse figurant sous «Pays-Bas» est remplacée par le texte suivant:

«Ministerie van Financiën
Directie Financiële Markten/Afdeling Integriteit
Postbus 20201
2500 EE Den Haag
Pays-Bas
Tél. (31-070) 342 8997
Fax (31-070) 342 7984»

3) L'adresse figurant sous «Suède» est remplacée par le texte suivant:

«Article 2(2)

Rikspolisstyrelsen
Box 12256
SE-102 26 Stockholm
Tél. (46-8) 401 90 00
Fax (46-8) 401 99 00

Article 3

Finansinspektionen
Box 6750
SE-113 85 Stockholm
Tél. (46-8) 787 80 00
Fax (46-8) 24 13 35

Article 4(3)

Försäkringskassan
SE-103 51 Stockholm
Tél. (46-8) 786 90 00
Fax (46-8) 411 27 89»

4) L'adresse figurant sous «Royaume-Uni» est remplacée par le texte suivant:

«Bank of England
Sanctions Emergency Unit
London EC2R 8AH
Royaume-Uni
Tél. (44-207) 601 46 07
Fax (44-207) 601 43 09

HM Treasury
International Financial Services
Parliament Street
London SW1P 3AG
Royaume-Uni
Tél. (44-207) 207 55 50
Fax (44-207) 207 43 65

Pour Gibraltar:

Ernest Montado
Chief Secretary
Government Secretariat
No. 6 Convent Place
Gibraltar
Royaume-Uni
Tél. (350) 75707
Fax (350) 587 5700»
